

Entre fin 2003 et fin 2018, les effectifs salariés du secteur hospitalier ont progressé de 13 %, passant de 1,20 million à 1,36 million de salariés. Le personnel médical en représente une part croissante. Le rythme de progression des effectifs salariés hospitaliers fléchit depuis 2010. En 2018, les effectifs salariés hospitaliers sont même en recul pour la deuxième année consécutive (-0,4 %, après -0,3 % en 2017). Cette baisse concerne aussi bien le secteur public que le secteur privé. En 2019, les effectifs salariés du secteur hospitalier public connaissent un léger rebond et progressent de 0,2 %.

Entre fin 2003 et fin 2018, les effectifs salariés du secteur hospitalier ont progressé de 13 % (soit 0,8 % par an en moyenne), passant de 1,20 million de salariés à 1,36 million de salariés (*graphique 1*). La part des effectifs du secteur privé a également progressé au cours de la même période, passant de 21,7 % à 22,8 %, reflet d'une progression de ces effectifs plus rapide (+19 %) que dans le secteur public (+12 %).

Le personnel médical représente une part croissante des effectifs salariés hospitaliers

C'est pour le personnel médical au sens large (médecins et assimilés, internes et sages-femmes) que la progression est la plus forte entre fin 2003 et fin 2018. Sa part dans les effectifs salariés hospitaliers est passée de 10,2 % à 11,9 % pendant cette période. En écho à l'extension des *numerus clausus* (+66 % entre ceux de 2003 et de 2018, incluant les passerelles, *numerus clausus* complémentaires et droits au remord), le nombre de médecins et assimilés a progressé de 21 %, celui des internes et faisant fonction d'internes (FFI) de 80 % et celui des sages-femmes de 34 %. La tendance s'est cependant inversée pour les sages-femmes du secteur hospitalier privé depuis quelques années. Leur nombre recule désormais (-3,5 % entre fin 2013 et fin 2018), dans un contexte où le secteur privé réduit son implication dans les activités périnatales et où de nombreuses maternités privées ont fermé (voir fiche 23, « La naissance : les maternités »). Dans le secteur public, en revanche, le nombre

de sages-femmes continue de progresser (+3,8 % entre fin 2013 et fin 2018).

Les effectifs d'infirmiers ont augmenté de 23 % entre fin 2003 et fin 2018. Leur part dans les effectifs salariés a également progressé, passant de 24,1 % à 26,1 % au cours de la même période. La part dans les effectifs salariés hospitaliers des aides-soignants (21,1 % fin 2018) et du personnel administratif (10,8 % fin 2018) est restée globalement stable depuis quinze ans.

La part des « autres personnels soignants » (agents de service hospitalier, personnel de rééducation et cadres infirmiers notamment) a reculé ces dernières années, passant de 16,5 % fin 2013 à 15,4 % fin 2018. Cette situation reflète la baisse sensible des effectifs salariés de cette catégorie dans le secteur hospitalier public (-8,2 % entre fin 2013 et fin 2018), qui pourrait s'expliquer par la diminution récente des contrats aidés. Dans la fonction publique hospitalière (FPH), de nombreux contrats aidés concernent, en effet, les agents de service hospitaliers (ASH), profession majoritaire au sein du groupe des autres personnels soignants. Dans le secteur privé, les effectifs des autres soignants sont moins dépendants des contrats aidés et ont continué d'augmenter jusqu'en 2017.

En 2018, les effectifs salariés hospitaliers diminuent pour la deuxième année consécutive

Depuis 2010, les effectifs salariés hospitaliers ralentissent : leur taux de croissance annuel passe de 1,6 % fin 2010 à 0,3 % fin 2016. En 2017,

ils diminuent de 0,3 %, pour la première fois depuis quinze ans, recul qui se confirme en 2018 (-0,4 % fin 2018). Cette baisse est observée aussi bien dans le secteur hospitalier public que privé (tableau 1).

Dans le secteur public, les effectifs salariés hospitaliers reculent de 0,3 % en 2018 (-2 900 salariés). Cette baisse concerne presque uniquement les « autres personnels soignants », dont le nombre de salariés continue de se replier en 2018 (-2,7 %, soit -4 200 salariés), en raison notamment de la baisse du nombre de contrats aidés dans la FPH. Les effectifs d'aides-soignants diminuent aussi, de 0,2 %. En parallèle, les effectifs de personnel médical du secteur public continuent d'augmenter en 2018 (+0,8 %, soit +1 000 salariés), plus fortement que les effectifs salariés d'infirmiers (+0,1 %) et de personnels non soignants (+0,2 %).

Dans le secteur privé, les effectifs salariés hospitaliers baissent de façon plus nette que dans le secteur public (-0,7 % en 2018, soit -2 200 salariés), pour la deuxième année consécutive. C'est le résultat du recul marqué du nombre de salariés de la catégorie « autres personnels soignants » (-2,9 %, soit -1 800 salariés). Les effectifs de salariés diminuent également dans la filière

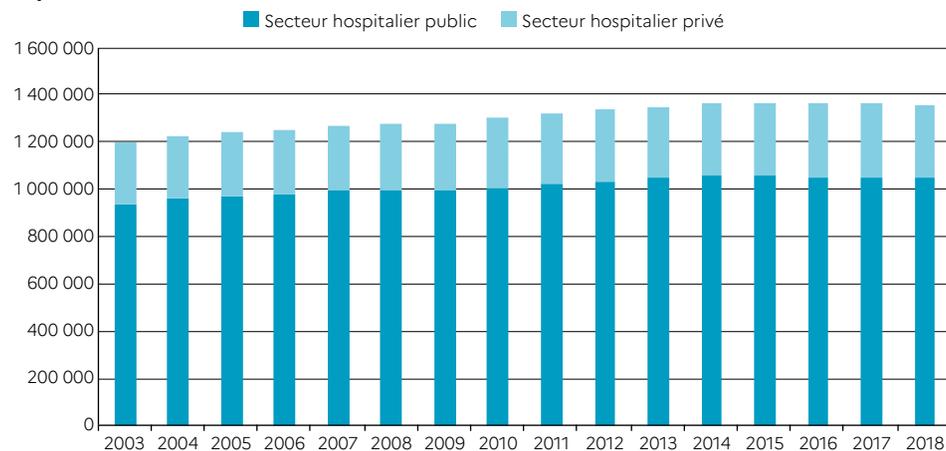
administrative (-1,1 %) et, plus modestement, dans la catégorie des infirmiers (-0,2 %). Le nombre de sages-femmes du secteur privé continue de reculer (-2,1 % fin 2018). En revanche, les effectifs salariés des autres catégories de personnel médical (médecins et assimilés, internes et FFI) connaissent une nouvelle progression en 2018, un peu plus rapide que celle observée dans le public.

En 2019, les effectifs salariés du secteur hospitalier public connaissent un léger rebond

Les données utilisées pour calculer l'évolution des effectifs salariés du secteur hospitalier permettent de fournir une estimation à fin 2019 uniquement pour le secteur public (voir encadré Sources et méthodes). Ces données indiquent qu'en 2019, les effectifs salariés du secteur hospitalier public connaissent un léger rebond et progressent de 0,2 % (+2 100 salariés).

Comme le nombre de contrats aidés dans la FPH cesse progressivement de baisser, le nombre de salariés de la catégorie « autres personnels soignants » diminue plus doucement en 2019 (-0,4 %, après -2,7 % en 2018). Ce contexte favorise la quasi-stabilisation des effectifs de

Graphique 1 Évolution des effectifs salariés du secteur hospitalier au 31 décembre, depuis 2003



Note > Le secteur hospitalier privé comprend les établissements privés à but non lucratif (dont les Espic) et ceux à but lucratif (cliniques privées).

Champ > Salariés du secteur hospitalier présents au 31 décembre (personnes physiques y compris contrats aidés ; hors stagiaires, externes et apprentis), France métropolitaine et DROM (hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy, incluant Mayotte), y compris le SSA.

Sources > Insee, Siasp et DADS ; DREES, SAE ; traitements DREES.

Tableau 1 Effectifs salariés au 31 décembre des secteurs hospitaliers public et privé depuis 2013

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2013-2018	Évolution 2017-2018	Évolution 2018-2019
Salariés du secteur hospitalier public	1 046 984	1 053 661	1 054 546	1 053 194	1 051 282	1 048 366	1 050 427	0,1%	-0,3%	0,2%
Personnel médical	128 888	130 830	132 941	133 571	135 301	136 318	138 736	5,8%	0,8%	1,8%
Médecins et assimilés	88 788	89 221	89 713	89 865	90 709	90 877	92 168	2,4%	0,2%	1,4%
Internes et FFI	27 422	28 719	30 274	30 769	31 532	32 284	33 279	17,7%	2,4%	3,1%
Sages-femmes	12 678	12 890	12 954	12 937	13 060	13 157	13 289	3,8%	0,7%	1,0%
Personnel non médical soignant	645 100	648 916	648 065	646 997	643 032	638 606	638 208	-1,0%	-0,7%	-0,1%
Infirmiers	257 978	260 262	260 952	262 756	262 839	263 105	263 247	2,0%	0,1%	0,1%
Aides-soignants	225 091	226 562	227 079	226 705	227 269	226 741	226 748	0,7%	-0,2%	0,0%
Autres personnels soignants	162 031	162 092	160 034	157 536	152 924	148 760	148 213	-8,2%	-2,7%	-0,4%
Personnel non médical non soignant	272 996	273 915	273 540	272 626	272 949	273 442	273 483	0,2%	0,2%	0,0%
Filière administrative	105 844	106 189	106 278	105 468	105 394	105 450	105 371	-0,4%	0,1%	-0,1%
Autres personnels non soignants	167 152	167 726	167 262	167 158	167 555	167 992	168 112	0,5%	0,3%	0,1%
Salariés du secteur hospitalier privé	303 107	307 001	308 753	313 784	311 438	309 277	n.d.	2,0%	-0,7%	n.d.
Personnel médical	22 904	23 499	23 856	24 687	24 812	25 020	n.d.	9,2%	0,8%	n.d.
Médecins et assimilés	16 726	17 141	17 469	18 196	18 323	18 583	n.d.	11,1%	1,4%	n.d.
Internes et FFI	2 201	2 365	2 434	2 512	2 570	2 599	n.d.	18,1%	1,1%	n.d.
Sages-femmes	3 977	3 993	3 953	3 979	3 919	3 838	n.d.	-3,5%	-2,1%	n.d.
Personnel non médical soignant	208 459	210 498	211 631	214 540	213 414	211 332	n.d.	1,4%	-1,0%	n.d.
Infirmiers	86 945	88 491	89 412	91 091	90 866	90 677	n.d.	4,3%	-0,2%	n.d.
Aides-soignants	60 268	60 620	60 648	61 260	59 899	59 840	n.d.	-0,7%	-0,1%	n.d.
Autres personnels soignants	61 246	61 387	61 571	62 189	62 649	60 815	n.d.	-0,7%	-2,9%	n.d.
Personnel non médical non soignant	71 744	73 004	73 266	74 557	73 212	72 925	n.d.	1,6%	-0,4%	n.d.
Filière administrative	40 678	41 268	41 287	42 100	42 246	41 775	n.d.	2,7%	-1,1%	n.d.
Autres personnels non soignants	31 066	31 736	31 979	32 457	30 966	31 150	n.d.	0,3%	0,6%	n.d.
Ensemble du secteur hospitalier	1 350 091	1 360 662	1 363 299	1 366 978	1 362 720	1 357 643	n.d.	0,6%	-0,4%	n.d.
Personnel médical	151 792	154 329	156 797	158 258	160 113	161 338	n.d.	6,3%	0,8%	n.d.
Personnel non médical soignant	853 559	859 414	859 696	861 537	856 446	849 938	n.d.	-0,4%	-0,8%	n.d.
Personnel non médical non soignant	344 740	346 919	346 806	347 183	346 161	346 367	n.d.	0,5%	0,1%	n.d.

n.d. : non disponible.

Note > Le secteur hospitalier privé comprend les établissements privés à but non lucratif (dont les Espic) et ceux à but lucratif (cliniques privées).

Champ > Salariés du secteur hospitalier présents au 31 décembre (personnes physiques ; y compris contrats aidés ; hors stagiaires, externes et apprentis), France métropolitaine et DROM (hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy, incluant Mayotte), y compris le SSA.

Sources > Insee, Siasp et DADS ; DREES, SAE ; traitements DREES.

personnel soignant non médical (-0,1 % en 2019, après -0,7 % en 2018). La levée de ce frein explique l'essentiel du rebond des effectifs salariés hospitaliers du public.

Dans le même temps, la progression des effectifs salariés de personnel médical du secteur

hospitalier public s'accroît et atteint 1,8 % en 2019 (après +0,8 % en 2018). Cette accélération concerne les trois catégories de personnel médical suivies ici (tableau 1). Enfin, les effectifs salariés de personnel non soignant sont stables en 2019 dans le secteur hospitalier public. ■

Encadré Sources et méthodes

Champ

Effectifs salariés, en personnes physiques, rémunérés au 31 décembre par les établissements du secteur hospitalier en France métropolitaine et dans les DOM (y compris Mayotte, hors Saint-Martin, Saint-Barthélemy), y compris le service de santé des armées (SSA). Le secteur hospitalier privé regroupe les établissements privés à but non lucratif (dont les Espic) et ceux à but lucratif (cliniques privées). La notion d'établissement mobilisée ici correspond à celle du répertoire Sirene (un établissement est repéré par son numéro Siret). Un établissement appartient au secteur hospitalier si son code d'activité principale (APE) est celui des « activités hospitalières » (codé 8610Z dans la Naf rév. 2). Ce champ englobe le champ des établissements de santé au sens de la Statistique annuelle des établissements de santé (SAE), mais en étant un peu plus large en raison de la maille utilisée qui est le Siret. Il peut ainsi parfois englober, en plus des Finess des établissements de santé, quelques Finess d'établissements non sanitaires : établissements médico-sociaux ou centres de formation aux métiers sanitaires et médico-sociaux, par exemple.

Source

La déclaration annuelle de données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent annuellement et pour chaque établissement un certain nombre d'informations relatives à l'établissement et aux salariés (la nature de l'emploi et la qualification, le montant des rémunérations versées, etc.). Il convient de distinguer la DADS, en tant que formalité déclarative, du fichier statistique dit « DADS grand format » (DADS-GF) produit par l'Insee, qui sert à estimer les effectifs salariés du secteur hospitalier privé jusqu'en 2016. À compter de 2017, et pour prendre en compte la disparition progressive de la DADS dans le secteur privé, les effectifs salariés du secteur hospitalier privé sont estimés à l'aide d'un fichier de diffusion, produit par l'Insee à partir des DADS et des déclarations sociales nominatives (DSN). En outre, le fichier du système d'information des agents du secteur public (Siasp) exploite les informations contenues dans la DADS sur le champ de la fonction publique. Il intègre des concepts et des variables caractéristiques du secteur public, liés notamment au statut de l'agent (grade, échelon, indice, etc.). C'est ce fichier Siasp qui est mobilisé pour estimer les effectifs salariés du secteur hospitalier public. Enfin, les données de la SAE sont utilisées pour estimer les effectifs salariés hospitaliers de Mayotte et du SSA, mais aussi pour partager les effectifs d'internes et FFI, intégralement recueillis dans Siasp, entre public et privé.

Méthodologie

Pour chaque année depuis 2010, les séries d'effectifs salariés sont produites, pour chacun des groupes professionnels, à partir de Siasp et des DADS-GF. En 2016, les établissements privés ont commencé à passer à la déclaration sociale nominative (DSN), qui remplace définitivement les DADS dans les établissements privés en 2018. Ce changement bouleverse le système d'information : les fichiers Insee issus des données DADS pour les validités 2016 à 2018 ont connu de fortes révisions, en niveau comme en évolution. Les établissements hospitaliers publics ont commencé à passer à la DSN en 2020, si bien que les données Siasp s'en trouveront aussi affectées.

Pour limiter les impacts de cette période d'instabilité, la DREES a choisi de se donner 2015 pour « année de base », servant de référence pour le niveau des effectifs salariés hospitaliers. Pour les années suivantes, l'estimation des effectifs salariés consiste à venir chaîner sur le niveau de 2015 les évolutions calculées à partir des dernières versions disponibles des fichiers de l'Insee : si plusieurs fichiers sont corrigés, toutes les évolutions concernées sont mises à jour. ●●●



Cette méthode présente l'avantage de pouvoir s'adapter aux révisions des fichiers en ne révisant que les données postérieures à 2015.

Enfin, pour remonter avant 2010, les données retravaillées de la SAE ont été mobilisées pour construire des séries longues depuis 2003.

Définitions

> **Médecins et assimilés** : ils rassemblent les médecins salariés, généralistes ou spécialistes, mais aussi les salariés médecins de santé publique, médecins du travail, biologistes, odontologistes et pharmaciens. Les professeurs des universités-praticiens hospitaliers (PU-PH) y sont intégrés. Seules les sages-femmes sont comptabilisées séparément.

> **Internes** : ils rassemblent les internes (toutes spécialités confondues) réalisant leur stage dans un établissement de santé, quelle que soit la structure qui les rémunère, ainsi que les faisant fonction d'internes (FFI).

> **Sages-femmes** : il s'agit des sages-femmes salariées.

> **Infirmiers** : ils incluent tous les infirmiers diplômés d'État (IDE) salariés, avec ou sans spécialisation, à l'exclusion du personnel infirmier d'encadrement (cadres infirmiers, surveillants chefs infirmiers) comptabilisé dans « autres personnels soignants ».

> **Aides-soignants** : ils rassemblent tous les aides-soignants salariés, y compris les aides médico-psychologiques et les auxiliaires de puériculture.

> **Personnel administratif** : il regroupe le personnel de direction salarié et les autres personnels administratifs salariés (secrétaires médicaux et assistants médico-administratifs par exemple).

> **Autres personnels soignants** : ils rassemblent le personnel salarié d'encadrement des services de soins, les salariés psychologues, psychanalystes et psychothérapeutes (non médecins), les agents de service hospitalier (ASH) et le personnel salarié de rééducation.

> **Autres personnels non soignants** : ils rassemblent le personnel éducatif et social salarié, le personnel médico-technique salarié, le personnel technique et ouvrier salarié (y compris les ingénieurs et conducteurs ambulanciers).

Pour en savoir plus

> **Barlet, M., Marbot, C. (dir.)** (2016, juillet). *Portrait des professionnels de santé – édition 2016*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-santé.

> **Charnoz, P., Delaporte, A., Dennevault, C., Pereira, E., Toutlemonde, F.** (2020, décembre). Évolution des effectifs salariés hospitaliers depuis 15 ans - Méthodologie de construction d'agrégats nationaux. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 69.

> **DGAFP** (2020, décembre). Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – édition 2020.

> **Donzeau N., Pons Y.** (2021, mars). En 2019, l'emploi augmente dans les trois versants de la fonction publique. Insee, *Insee Première*, 1842.